

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 janvier 2010 à 20 heures à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette et Chantale T. Renaud

Messieurs Claude Denis, Roch Dumont, Alain Fillion, Michel Gervais, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du secondaire : Madame Chantal Boisselle

COMMISSAIRES ABSENTS:

Messieurs Normand Héroux, Nicolas Léonard, représentant des parents au primaire, et Serge Mainville
Commissaires des circonscriptions 5 et 21 (en élection)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général
Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe
Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines
Monsieur Pierre Vocino, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Madame Kathleen Lebeuf, analyste à la Direction générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 05.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2008-2009

La présidente présente le rapport annuel 2008-2009. Des questions et commentaires sont émis par des personnes présentes dans le public.

57-CC-2009-2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit:

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1 Présentation du rapport annuel 2008-2009
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2009
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2009 ajournée au 8 décembre 2009
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1 Élection scolaire partielle - tarif de la rémunération du personnel électoral
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 2010-2011
 - 9.2 Frais administratifs facturés aux institutions privées pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2009-2010
 - 9.3 Frais supplémentaires facturés aux institutions privées pour l'année scolaire 2009-2010
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

58-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 NOVEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Roch Dumont que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

59-CC-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 NOVEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 8 DÉCEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gervais que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2009 ajournée au 8 décembre 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 24 novembre 2009 au 21 janvier 2010.

60-CC-2009-2010

**ÉLECTION SCOLAIRE PARTIELLE – TARIF DE LA RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT que les commissaires des circonscriptions électorales n^{os} 5 et 21 ont démissionné de leur poste;

CONSIDÉRANT que la date prévue du scrutin pour la prochaine élection scolaire partielle est le 2 mai 2010;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit fixer le tarif de rémunération et des frais des membres du personnel électoral (art. 30 de la *Loi sur les élections scolaires*);

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT que ce tarif ne doit pas excéder celui fixé en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Filion :

De **FIXER** le tarif horaire des membres du personnel électoral, pour l'élection scolaire partielle du 2 mai 2010, selon le tarif horaire prévu au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*.

Adoptée à l'unanimité

61-CC-2009-2010

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE le document intitulé « *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 2010-2011* », daté du 26 janvier 2010 soit adopté tel que présenté.

Madame Michelle Laguë propose en amendement que l'article 6.8, 2^e alinéa, de la politique soit modifié comme suit : « Ce changement de secteur est reconnu comme un transfert pour cause de surplus. »

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement :

POUR : 8 (Mesdames Michelle Laguë, Lise Paquette, Chantale T. Renaud et Messieurs Roch Dumont, Alain Filion, Sylvain Lévesque, Jean-Claude Rousseau et Benoît Laganière)

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

CONTRE : 8 (Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Denise Girard, Nicole Leblanc, Colette Larose, Lucie Désilets et Messieurs Claude Denis et Gilles Roy)

ABSENTION : 1 (Monsieur Michel Gervais)

Considérant l'égalité des votes, la présidente utilise son vote prépondérant :
CONTRE.

Par conséquent, la **proposition d'amendement est rejetée à la majorité.**

Le vote est demandé sur la proposition principale :

POUR : 13 (Mesdames Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Denise Girard, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Lucie Désilets et Messieurs Claude Denis, Roch Dumont, Alain Filion, Michel Gervais, Jean-Claude Rousseau, Gilles Roy et Benoît Laganière)

CONTRE : 3 (Mesdames Michelle Laguë, Colette Larose et Monsieur Sylvain Lévesque)

ABSTENTION: 1 (Madame Chantale T. Renaud)

Adoptée à la majorité

62-CC-2009-2010

**FRAIS ADMINISTRATIFS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES
POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-
2010**

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire 2009-2010 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées;

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2009-2010 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

- Collège Durocher St-Lambert (Pavillon Saint-Lambert et Durocher)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
- Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (Pavillon I et II)
- École secondaire Saint-Paul
- Collège Jean de la Mennais

QUE les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 158,62 \$ par élève transporté en autobus scolaire;

QUE ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

Adoptée à l'unanimité

63-CC-2009-2010

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010**

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

CONSIDÉRANT le niveau de subventions octroyées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Benoît Laganière :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 582,00 \$ + indexation de 2,37 % = 595,79 \$ par élève aux institutions privées suivantes visées par une augmentation de clientèle :

- Collège Durocher St-Lambert (2 pavillons)
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2010

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Une personne a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Trois commissaires ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

La commissaire représentant les parents au secondaire a pris la parole.

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 15.

Présidente

Secrétaire générale